http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial du JDJ n°403 par Benoit Van Keirsbilck

Oui, c'est politique; et alors ?



C'est tout de même incroyable qu'il faille rappeler que la lutte contre la pauvreté, c'est politique, comme si on retirait de la noblesse à ce terme qui ne pourrait s'appliquer qu'à l'économie et la finance.

C'est pourtant l'accusation à laquelle a dû faire face Céline Nieuwenhuys, secrétaire générale de la Fédération des services sociaux (FdSS) et membre de l'éphémère GEES (Groupe d'experts en charge de « l'exit stratégie »), instance qui était chargée d'éclairer le Gouvernement au moment où l'on croyait encore qu'on allait déconfiner rapidement après la première vague du Covid19.

Elle était quasiment la seule à porter la voix des personnes les plus précarisées, qui cumulent les «tares» de subir, peut-être plus que d'autres, les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire et leur invisibilité sociale.

Et quand la précarité explose en peu de temps, dans un système déjà à l'asphyxie, c'est le paratonnerre (pour reprendre l'expression de Christine Mahy, présidente du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté dans un interview à Alter Echos), c'est à- dire tous les services sociaux chargés de contenir les débordements d'inégalités, qui craque.

La pauvreté, on préfère ne pas la voir, ne pas savoir qu'elle existe, tel ce sans-abri qu'on croise tous les matins mendiant dans le même couloir sombre d'une gare, ou cette famille assise sous un porche ou à l'entrée d'un grand-magasin.

Dès lors, quand le monde politique est contraint et forcé de s'en préoccuper alors qu'il a tant de problèmes tellement plus importants à régler (sans aucunement vouloir dénigrer d'autres secteurs de la vie sociale), l'accusation fuse : «*vous faites de la politique*» !

Pourtant, tous les acteurs (en particulier les travailleurs) sociaux posent quotidiennement des actes politiques. Choisir d'organiser une distribution de vivres ou revendiquer un accès à la sécurité d'existence digne pour tous, c'est de la politique. Lutter contre la criminalisation de la mendicité, c'est de la politique. Favoriser un accès au logement inconditionnel comme porte de sortie du *sansabrisme*, c'est de la politique. Dénoncer le maintien du statut de cohabitant qui maintient nombre de personnes dans des situations indignes, c'est de la politique.

Dire que la pauvreté, certains la vivent dans leurs tripes, c'est une affirmation politique. Rappeler que des milliers d'enfants vivent l'exclusion totale parce qu'ils sont maintenus volontairement sans documents d'identité en Belgique, ce n'est rien d'autre que de la politique.

Rappeler que l'article 1er de la loi du 8 juillet 1976 relative aux centres publics d'action sociale clame que «*Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine*», c'est de la politique, uniquement de la politique et rien que de la politique.

Séparer, comme d'aucuns le font, les actes juridiques, des actes politiques, n'a pas de sens. Ceux-là étant la mise en oeuvre concrète de ceux-ci.

Alors oui, la lutte contre la pauvreté appelle urgemment des actes politiques forts, inspirés par les experts du vécu soutenus par les personnes qui savent réellement de quoi elles parlent.

Et pour commencer, relisons le ***Rapport pauvreté, droit de suite 2009-2019*** du Délégué général aux droits de l'enfant «*pour faire à nouveau la lumière sur les conséquences désastreuses de la pauvreté sur les droits de l'enfant*», qui plus est, dans la tornade de la pandémie et l'ouragan de ses conséquences.

Benoit Van Keirsbilck

Le sommaire du numéro 403

ARTICLES

1

Éditorial : Oui, c'est politique; et alors ? – **Benoit Van Keirsbilck**

3

Paroles de jeunes sur leur droit d'être entendus dans le champ de l'aide et de la protection de la jeunesse en Belgique francophone. Mise en lumière de quelques angles morts — **Coline Moreau et Thierry Moreau**

17

Exclusions scolaires - Constats et recommandations des Services droit des jeunes 2020

DOCUMENTS

27

Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse — AVIS 225

29

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°52 dérogeant à certaines dispositions relatives à l'exclusion définitive d'élèves et au refus de réinscription dans l'enseignement obligatoire. Commentaire du **groupe inter-SDJ «droit scolaire»**.

JURISPRUDENCE

32

Arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 février 2021 n°17/2021 — Allocations familiales – Ménage de fait – Avantage économico-financier pour l'allocataire social – Non incidence de la régularité de séjour du partenaire de vie de l'allocataire social. Commentaire de **Damien Dupuis**

37

Arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (dixième chambre) - 11 mars 2021 – C-112/20 Renvoi préjudiciel – Directive 2008/115/CE (article 5) – Décision de retour – Père d'un enfant mineur, citoyen de l'Union européenne – Prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant lors de l'adoption de la décision de retour

40

Anvers (ch.fam.), 10 novembre 2020 — Filiation – Paternité – Preuve – Examen de l'ADN – Refus de collaborer – Conséquences – Présomption de fait

JEUNES À DROIT

41

#patriarquoi et memorandum en faveur du droit des femmes

ICI ET AILLEURS

Débattre avec l'extrême-droite : jamais !

Nicolas Galita nous propose une démonstration intéressante des cinq (principales) raisons de ne jamais débattre publiquement avec l'extrême droite.

On a tout à perdre et ils ont tout à gagner. À lire pour participer au combat contre la tâche brune qui s'étend. Cinq principes, expliqués de manière très pédagogique: l'extrême droite n'est ni inculte, ni stupide, ni méchante, mais elle est foncièrement malhonnête.

«*Elle n'a pas la science comme valeur. Bien au contraire. Par conséquent, leur montrer qu'ils ont scientifiquement tort n'a aucun impact sur eux*» ; ou encore : «*L'extrême-droite n'est pas sincère quand elle appelle à la liberté d'expression ou à la démocratie*».

A lire sur le blog de Nicolas Galita sur : https://medium.com/dépenser-repenser

Impensable en 2021 ?

Au début de l'aviation, les hôtesses de l'air ne pouvaient, contractuellement, pas se marier ou avoir des enfants (c'est semble-t-il encore le cas dans certaines compagnies aériennes où il faut a minima demander la permission à son employeur).

En Belgique, le licenciement pour motif de grossesse n'a été interdit par la loi qu'en… 1969 ! Aujourd'hui, Lara Lugli, volleyeuse italienne, est poursuivie en justice par son ancien club de Pordenone pour être tombée enceinte pendant la saison sportive 2018-2019.

En Italie, elle est devenue le symbole des femmes sportives se battant pour combiner carrière et vie personnelle. A lire sur : www.marieclaire.fr.

Comme quoi, il y a encore bien des combats à mener !

La précarité menstruelle : une réalité !

La Fédération Wallonie- Bruxelles se penche sur la question de la précarité menstruelle au départ d'une proposition de résolution qui demande au gouvernement d'étudier l'impact budgétaire de la mise à disposition des protections périodiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur, ainsi que le soutien à la mise en oeuvre d'un projet pilote dans les établissements scolaires avant la fin de la législature.

C'est bizarre, il n'y a jamais eu de résolution pour évaluer le coût de l'achat du papier toilette dans les écoles. Il y a manifestement des évidences plus évidentes que d'autres !

Selon une étude BDO de 2019, 36 % des étudiants du supérieur font face «à des problèmes d'ordre financier de manière régulière». Le Soir, 24/02/2021, par Charlotte Hutin.

Go, go, go !

Arora Akanksha, une ressortissante Canadienne de 34 ans, née en Inde dans une famille de réfugiés pakistanais et ayant grandi en Arabie saoudite, veut devenir secrétaire générale de l'ONU. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas froid aux yeux !

Elle a lancé sa campagne seule, sur ses deniers personnels. Voilà une démarche particulièrement intéressante qui va au moins permettre de débattre de ce qu'on attend de cette institution, de la manière d'améliorer son impact.

Si ça peut aussi permettre de questionner l'hégémonie des membres permanents du Conseil de sécurité, on aura fait un pas en avant. Qu'une femme, jeune, avec des racines multiples et déjà une expérience intéressante annonce sa candidature, c'est tout simplement un vent de fraîcheur bienvenu.

Source : www.courrierinternational.com

Madame Glatigny…

Le Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles en France a confié une mission à M. Gautier Arnaud- Melchiorre intitulée : «*La parole aux enfants : quels regards portés par les enfants et les jeunes de l'aide sociale à l'enfance sur leur parcours et leur accompagnement ?*».

Il explique vouloir donner une place importante à la parole des enfants protégés afin que ceux-ci puissent être pleinement acteurs de leur parcours et associés à la mise en oeuvre des politiques publiques qui les concernent.

… est-ce que ça vous inspire ?

«*Il est temps que le champ de la protection de l'enfance accorde aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits. Trop souvent, les enfants protégés manquent d'espaces pour exprimer leurs attentes vis-à-vis des acteurs de la protection de l'enfance*».

Et exprime le souhait que la mission aboutisse à la rédaction d'une Charte des droits des enfants protégés avec un outil adapté et accessible à tous, qui aura vocation à être affichée dans tous les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance et soit le fruit d'une consultation alliant l'ensemble de la société civile permettant une approche plus globale de l'enfance et de ses besoins.

Beau programme ! Pourvu qu'il n'accouche pas d'une fourmi ou d'une simple affiche qui prendra la poussière sur les murs d'institutions délabrées.

Des nourrissons …

Il y a eu, en France, mais aussi en Belgique et dans d'autres pays européens, quelques incidents qualifiés de «*rixes entre adolescents*».

Immédiatement, les médias (en particulier les médias-sociaux) s'emparent du phénomène et crient à une augmentation de la violence entre jeunes, à un abaissement de l'âge des

protagonistes, à une situation ingérable (avec le retour de l'appel à une tolérance zéro, qui est un slogan aussi vide de sens qu'inutile, mais qui fait bien dans la bouche de certains politiques en mal de visibilité).

… braqueurs de banque !

Une Fédération de parents d'élèves (la FCPE) a interrogé Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherche au CNRS, enseignant à l'Université d'Aix-Marseille sur sa lecture de ce phénomène. L'occasion de rappeler que ce n'est pas un nouveau phénomène du tout, qu'il change de nom (Apaches, Blousons noirs, Loubards, Zonards, bande urbaine,…) et de forme et qu'il n'y a ni augmentation, ni rajeunissement : si c'était le cas depuis 150 ans, «*on devrait voir bientôt les nourrissons braquer les banques*» ou le taux d'homicides exploser !

Et notre sociologue de pointer le manque de travail d'investigation de la presse qui se contente de relayer des informations, souvent en les amplifiant pour faire du sensationnalisme. Le phénomène est plus complexe et les solutions certainement pas univoques.

C'est toujours utile de prendre du recul, remettre en perspective, relativiser certaines situations et sans doute aussi questionner encore et toujours les solutions proposées. Les intellectuels et chercheurs sont aussi là pour ça.

Interview complet à retrouver sur www.fcpe.asso.fr.



Les bésicles de Jiji

Sortez-les !

Au *Moniteur* du 21 décembre, un arrêté royal du 16 décembre 2020 renforce des « mesures de soutien » en raison de la pandémie. Elles sont destinées aux employeurs « *à condition qu'ils* ***ressortent du*** *champ d'application de la loi (…) sur les conventions collectives de travail* ». Eh non. Il y a **deux** « *sortir* » : le verbe de mouvement, et un autre qui signifie « *produire* » et se conjugue comme « *finir* » ; donc, « *il sortit de sa maison* », indicatif passé simple, et « *la loi sortit ses effets* », indicatif présent. Logiquement, il y a aussi **deux** « *ressortir* », de sorte

que la condition doit s'énoncer « *qu'ils ressort**issent au** champ d'application* », au lieu de **s'en extraire** après y être **entrés**.

Une leçon d'Alphonse

Entre autres innombrables aphorismes, Allais, l'immortel dilettante de Honfleur, nous a laissé celui-ci : « *C'est parce que la fortune vient **en dormant** qu'elle **arrive** si lentement* ». Très fin, car en français, le **gérondif** doit avoir le **même sujet** que le verbe principal ; or, dans l'adage que, faute de mieux, les grammairiens actent comme « figé », ce n'est pas la fortune qui dort…

Les ministres passent, les traduiseurs restent, les rédigeurs aussi

Rédactée par le ministre (néerlandophone) des Finances, la loi du 20 décembre 2020 (*Moniteur*, 30 décembre, 2ème éd.) s'intitule « *houdende dringende diverse fiscale en fraudebestrijding bepalingen* », c'est-à-mal dire « *portant des dispositions fiscales **diverses** et de lutte contre la fraude fiscale **urgentes*** ». Pourtant, **toutes** ces « *dispositions* » semblent en néerlandais aussi « *urgentes* » que « *diverses* », mais selon l'avis du Conseil d'État, seuls deux chapitres répondent à cette caractéristique. Le « français » est donc moins pas exact, et la **clarté législative** attendra.

Comme dans Sacré Graal !

… ou presque, le la**t**in **mord**. Pour une fois, je ne peux pas vous dévoiler ma source ; faites-moi confiance. L'expression « ***sui** generis* » (« en son genre ») est la roue de secours des juristes incapables de rattacher telle situation à une catégorie existante. Mais voici, au sujet de l'amélioration du sort des personnes prostituées : « un statut ***sui**s generis* », càd. « du genre du **porc** ». Hélas…

Ça tombe dru

- *Le Soir* (2 décembre) : « *Les importations de **viande** brésilienne **alimentent** la déforestation* ». Ce qu'il fallait écrire.
- Aussi (10 décembre), une dépêche de l'*AFP* : « *Un médecin français a **légué après sa mort** près de 3.000 EUR aux chats du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg* ». Un **spectre** plus **positif** que la défunte de Goumois (*J.D.J.* n° 397, p. 47).
- Même jour, pourquoi Macron accueille-t-il le dictateur égyptien ? « *La vente d'avions de chasse et de **corvettes marines** vaut bien de se boucher le nez* ». L'**adjectif** fournit une précision indispensable ; à défaut, on croirait que la France fourgue des **Chevrolet**.
- Encore (22 décembre), l'éditorial : « *Il y a eu un usage disproportionné de la force physique, mais aussi verbale, dans **le chef** de la **police*** ». Qui est ce ***Supercop*** violent et grossier ? « *De la part de* » aurait parfaitement remplacé une expression obscure.
- Itou (29 décembre), un emprunt au site *Sputniknews* : en Italie, un nonagénaire esseulé a invité des *carabinieri* (gendarmes) et leur a parlé de « *son beau-père, le **maréchal** F.S. qui (…) a commandé la **caserne** des carabiniers* ». **Surqualifié** ? « *Maresciallo* » est un grade de **sous-officier** (c'est encore l'objecteur de conscience qui doit expliquer cela).

- *SOSoir*, le supplément *pipeul* (19 décembre) présente sa sélection de **vins** : « *Ce riesling allemand (…) est un assemblage de sept parcelles sélectionnées avec **parcimonie** dans le vignoble* ». Un breuvage pas très **généreux**.
- *Ibidem*, un « chef à domicile » propose un « *filet de **barbu** et ses petits légumes* ». Le barbu, ou barbus, de Sumatra atteint **7 cm.** et est très prisé dans un **aquarium**, à la différence de la **barbue** ; ou bien le confinement pousse-t-il au **cannibalisme** ?
- Dans *Tribune* (CGSP, décembre), revoici le maire de Champignac : « *Notre **vigilance** est déjà **en marche** !* » et le ministre de la Justice doit « *remettre de l'**ordre** au niveau de l'**Ordre** judiciaire* ».
- Au *7-9* de la RTBF Radio (4 décembre, 7 h. 45), un « journaliste » : « *Le vaccin anti-Covid doit être conservé à **70 degrés*** ». Dans un **thermos** ?
- Même programme (29 décembre), « *Le gouvernement va renforcer les contrôles **à l'encontre** des vacanciers de retour de l'étranger* ». L'heure de la **répression** ? Cette expression signifie « *en **opposition** à* », et non « *à l'**égard** de* », ou « ***envers*** ».
- Et la *Newsletter* de la RTBF (11 décembre) : « *Ce nouveau* [**drone**] *était déjà **à pied d'œuvre** pendant le premier confinement dans certaines zones de police* ». Le **vol** du **cloporte** ?
- Pendant ce temps, les précautions à l'ULB : « ***1** personne **maximum** dans l'ascenseur* ». ½ est préférable, et **0** encore mieux.